



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010
D - 20100432

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Aménagement du Parc aux Angéliques. Séquence 2. Appel d'offres ouvert. Signature des marchés. Demandes de subventions. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Infrastructures Paysagers.

Ce marché se décompose en une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : VRD :

Société FAYAT pour un montant de 3 399 895,63 € T.T.C. (tranche ferme + tranches conditionnelles).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 159 heures pour la tranche ferme et de 302 heures pour les tranches conditionnelles.

Lot n° 2 : éclairage :

Société AXIMUM pour un montant de 238 972,88 € T.T.C. (tranche ferme + tranches conditionnelles)

Lot n° 3 : aménagement paysager :

Groupement BERNARD PAYSAGE / FAYAT Entreprise T.P. pour un montant de 2 850 161,40 € T.T.C. (tranche ferme + tranches conditionnelles)

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 150 heures pour la tranche ferme et de 631 heures pour les tranches conditionnelles.

Lot n° 4 : fourniture et pose de mobiliers urbains, marché à bons de commande avec un montant maximum de 190 000 € H.T. Groupement PROVILLE / MOBIPOSE sur la base de son bordereau de prix.

La première séquence d'aménagement a été soutenue pour son caractère exemplaire en terme de développement durable par de nombreux partenaires publics qui souhaitent continuer à soutenir les phases ultérieures d'aménagement.

La tranche ferme de travaux à venir (d'un montant HT de 1 093 844,58 €) est donc susceptible d'être cofinancée par :

- l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional, qui peut intervenir à hauteur de 30% sur une base éligible comprenant les travaux et études préalables (soit un coût total de 1 139 364,58 € HT).
- le Conseil régional d'Aquitaine au titre des trames vertes à hauteur de 150.000 € - le Conseil général de la Gironde via la TDENS, à hauteur de 150.000 €

- la CUB dans le cadre du contrat de co-développement, à hauteur de 218.768,92 €

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus,
- à signer tout document relatif à ces cofinancements,
- à encaisser ces cofinancements.

La dépense, qui s'élève à la somme de 6 679 029,91 € T.T.C., sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE